Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 11 (1998)

Artikel: Les origines de la famille Frossard de Brenles et de Moudon

Autor: Favez, Pierre-Yves

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085300

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les origines de la famille FROSSARD de Brenles et de Moudon

Exposé présenté en l'église de Saint-Etienne de Moudon le 9 mai 1998

par Pierre-Yves Favez

lors de la réunion de la famille FROSSARD

tenue à l'occasion du 500e anniversaire de sa réception

à la bourgeoisie de Moudon

le 10 mai 1498

Le présent travail se base principalement sur les recherches effectuées par M. Olivier Dessemontet, qui en avait jeté les bases essentielles voici une trentaine d'années et que nous n'avons eu qu'à compléter sur des points de détail. Nos recherches ont donc essentiellement porté sur des parchemins et des terriers que pour la plupart M. Dessemontet n'avait pas consultés. Mme Monique Fontannaz, que nous remercions, nous a aimablement communiqué le résultat de ses travaux sur les maisons Frossard à Moudon. En revanche, nous n'avons pas eu le loisir de parcourir les registres notariés de Moudon (trois notaires, dont Michel Frossard, sont concernés par le XVe siècle) déposés aux Archives cantonales, ni de nous rendre aux archives communales ou encore à celles du canton de Fribourg: il n'est donc pas exclu que de nouveaux éléments puissent encore surgir...

Notre présentation s'articulera autour des points suivants :

- 1. L'étymologie du patronyme
- 2. L'origine de la famille Frossard et ses premières générations
- 3. Humbert Frossard et la bourgeoisie de Moudon

- 4. La famille Frossard et la seigneurie de Saugy
- 5. Les armoiries Frossard
- 6. La dispersion des Frossard
- 7. Bibliographie

Annexe 1 : Sources du XVe siècle

Annexe 2: Tableaux généalogiques

Les numéros entre parenthèses renvoient aux sources résumées de l'annexe 1, qui reprend en la complétant la première partie de la liste des analyses présentée par Olivier Dessemontet dans son étude.

1. L'étymologie du patronyme

Dans le cas de la famille Frossard de Brenles, les plus anciennes graphies du patronyme présentent l'orthographe *Frossar*, avec même une variante ultérieure *Froussar* (No 1) dans le courant du XVe siècle, le *d* final n'apparaissant que dans le courant du siècle.

Par rapprochement phonique et étant donné que l'on rencontre aussi en France la variante régionale *Froussard*, quelques-uns ont naturellement pensé qu'il y avait là un lien direct de cause à effet et que la famille tirait son nom de ce terme. Mais c'est une erreur, car *froussard* n'apparaît qu'à la fin du XIXe siècle d'après Bloch-Wartburg, dérivant de *frousse*, attesté en 1864 seulement et qui est vraisemblablement un allongement consonantique de *frou-frou*, une onomatopée connue en 1738. Ce terme a peut-être désigné dans un premier temps une frayeur causée par un bruit subit, avant de se généraliser.

Mais le patronyme a une tout autre origine. Selon Dauzat, les diverses variantes *Froissard*, *Froissard*, *Froissard*, *Froissard* ou autres dérivent de *froisser*, dans l'ancien sens de "briser". Ce devait être au départ le surnom probable d'un homme violent, sujet à briser, tout comme le patronyme vosgien *Froitier* était issu de l'ancien français *froit*, qui signifiait "violent, emporté". D'après Bloch-Wartburg, *froisser* provient du latin populaire **frustiare*, dérivé du latin *frustum*, soit "morceau,

fragment". Ce verbe a d'abord signifié "briser en menus morceaux", sens dominant au moyen âge, d'où "meurtrir par un choc, heurter brusquement", puis "chiffonner", au XVe siècle; son sens moral ne remonte qu'à la fin du XVIIe siècle.

Rappelons que durant le haut moyen âge les personnes ne portaient qu'un seul nom, celui de leur baptême qui deviendra ultérieurement le prénom. Les premiers surnoms, permettant de distinguer divers individus homonymes, n'apparaissent chez nous qu'à la fin du Xe siècle. Cet usage va s'étendre et se diversifier par la suite. Leur tendance à devenir héréditaire s'amorce au XIIIe siècle, l'emploi d'un seul nom disparaissant au XIVe. Cette évolution est pratiquement achevée au XVIe, même si les patronymes sont alors encore assez souvent instables, l'hésitation entre deux possibilités étant marquée par un "alias" ou un "autrement dit". Il faut remarquer que nous n'avons pas rencontré cette hésitation dans le cas de la famille Frossard.

Sources:

- · Pierre Chessex : Origine des noms de personnes. Sens et origine des prénoms, des noms de famille et des surnoms. Lausanne 1946 (réédition Genève 1983), muet dans ce cas particulier.
- · Alfred Dauzat : Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France, Paris 1951 (3e éd.), p. 271.
- · Oscar Bloch et Walther von Wartburg : Dictionnaire étymologique de la langue française. Paris 1964 (4e éd.), p. 278-279.
- · Pierre-Yves Favez, "La famille. Aperçu historique régional du moyen âge à nos jours", dans *Comment réaliser sa généalogie Histoire de la famille Origine des patronymes*, Yens-sur-Morges 1991, p. 16-17 (naissance des patronymes).
- · Maurice Bossard, "Origine des noms de famille", *ibidem* p. 51-88, ne cite pas Frossard.

2. L'origine de la famille Frossard et ses premières générations

A croire le pasteur Charles-Louis Frossard (p. 2), dont l'assertion sera reprise sans autres par M. Gérard Frossard dans son introduction, puis par M. Jean-Michel Pictet qui assigne toutefois une date plus récente (XIVe siècle) à l'émigration (p. 2), la famille serait originaire de Bourgogne d'où elle serait venue dans le Pays de Vaud au moment de sa conquête par Pierre de Savoie dit le Petit Charlemagne, auquel elle serait redevable de ses armoiries, soit au XIIIe siècle... Cette affirmation ne repose cependant sur aucun document connu. Elle relève d'un

phénomène courant dans le domaine de la généalogie, qui veut qu'une famille ne puisse être originaire de son coin de terre, mais doit obligatoirement être venue d'ailleurs... Elle semble s'appuyer seulement sur le fait que des familles homonymes en Bourgogne étaient connues de l'auteur. De plus, elle se réfère à une période où les patronymes se faisaient encore rares. En réalité, il s'agit d'une hypothèse de travail qui ne résiste guère à l'examen.

De fait, l'aire de répartition où se rencontre le patronyme Frossard est vaste : il couvre une région allant au moins de la Savoie à la Bourgogne en passant par la Suisse romande et la Franche-Comté! Pour ne rester qu'en Suisse romande, d'après le *Répertoire des noms de famille suisses* qui indique notamment les communes d'origine antérieures à 1800 pour les familles vivant en 1962, le patronyme était répandu anciennement dans plusieurs cantons, soit ceux du Jura (Courgenay, Ocourt, Saint-Brais et Vendlincourt), de Fribourg (Le Crêt, Maules, Progens, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Vaulruz) et du Valais (Ardon, Bourg-Saint-Pierre, Chamoson, Liddes et Vollèges), sans parler de Vaud (Brenles, Moudon et Nyon)...

D'après le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, une famille Frossard est mentionnée en Valais dès le XIVe siècle dans la mayorie d'Ardon-Chamoson. Du côté de l'actuel canton de Fribourg, les Frossar devenus ultérieurement Frossard constituent l'une des plus anciennes familles gruyériennes encore existantes, que l'on trouve déjà bourgeoise de Corbières au XIVe siècle, de Bulle, de Gruyères et de Romanens au XVe siècle, alors que l'on rencontre un Guillaume Froschar propriétaire d'une maison à Fribourg en 1287... Le notaire Pierre Frossar de Corbières est attesté de 1382 (ACV, C VI g 18) à 1411 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. 1/23, Lausanne 1869, p. 378). Il est vraisemblablement le père du notaire Antoine Frossar de Gruyères, car à l'expédition de l'acte de 1411 il est dit que ses registres sont en mains de ce dernier. Antoine Frossar est attesté encore en 1456, date à laquelle il est conseiller de Gruyères (*ibidem*, p. 427 et 435), après avoir été percepteur de cette ville en 1420 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. 1/22, Lausanne 1867, p. 338-339); relevons encore que des reconnaissances féodales furent levées en sa faveur en 1426 et 1449 et qu'il céda quelques possessions au comte François de Gruyère en 1459. Il est possible que leur soit apparenté Pierre Frossar, gouverneur de Bulle en 1438, lorsqu'il représenta la ville lors de la prise de possession de la mayorie de Bulle par Jean de Prez. Et c'est précisément les biens de la famille de Prez dans la seigneurie de Brenles que la famille Frossard du lieu va acquérir progressivement au cours de la seconde moitié du XVe siècle...

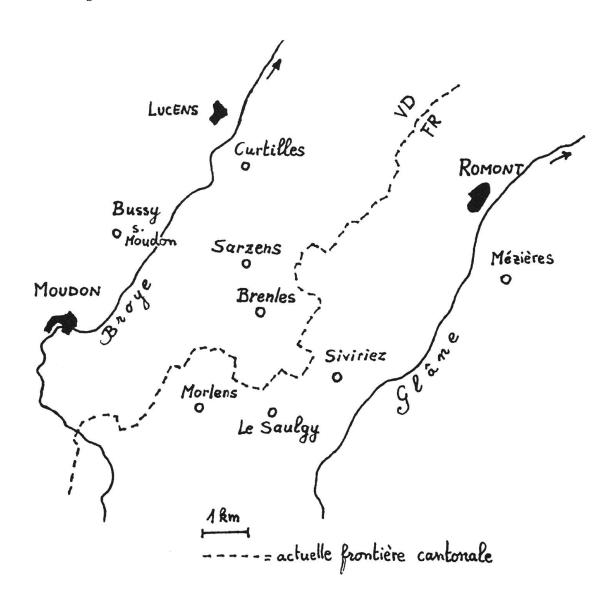
Les Frossard de Brenles seraient-ils donc venus de la Gruyère ? C'est une possibilité, mais le rapprochement que nous venons de faire n'est pas significatif en soi : il n'indique qu'une piste à explorer. D'autres en effet ne sont pas à écarter : on rencontre bien par exemple un Humbert Frossard conseiller et juré de Baulmes en 1432 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. 1/13, Lausanne 1853, p. 90 n. 83)... Toutefois, les indices que nous avons relevés attestent la présence de la famille Frossard à Brenles au moins à la fin du XIVe siècle, sans que nous puissions pour l'heure être plus précis. Nous pouvons simplement préciser qu'aucune mention n'en est faite dans les documents de Rue de cette époque (Nicolas Morard, "Les chartes de la châtellenie de Rue au XIVe siècle", dans Annales fribourgeoises 51, 1971/1972, p. 5-112).

Les recherches menées par M. Olivier Dessemontet avaient abouti à l'établissement d'un arbre généalogique précis pour le XVe siècle, faisant remonter la souche à Jaquet Frossard, de Sarzens, décédé avant 1456. Mais le premier document daté fait mention d'un legs de son épouse à la cure de Curtilles le 24 décembre 1401, que son mari ratifie; or Nicole Textor (soit Tissot), fille de Jaquet Tissot et de feue Mermette, est alors dite femme de Jaquet Frossar, demeurant à Sarzens. Il n'en était donc pas originaire : selon toute vraisemblance, il est venu s'installer dans ce village chez son beau-père au moment de son mariage. En revanche, au moment de l'exécution de ses dernières volontés le 3 décembre 1438 (il doit donc être décédé cette année-là, probablement en janvier), il est bien dit de Sarzens (No 2).

Mais si Jaquet Frossard n'était pas originaire de Sarzens, d'où est-il venu ? Tout semble indiquer Brenles. En effet, son petit-fils Pierre, bien que résidant à Sarzens, y détenait en 1456 des prés précédemment reconnus par son grand-père (No 11). D'autre part, Henri Vulliod, venu de Pont-en-Vaud habiter chez sa femme à Brenles, y tient des biens anciennement reconnus par Jaquet Frossard et que celui-ci avait entretemps cédés à Jean Burdet (No 9). Enfin - mais serait-ce une maladresse du scribe ? - feu Jaquet Frossard est expressément dit *de Brenles* en 1460, tout comme son fils Jean (No 14). Il y possédait donc un domaine d'une dimension incertaine qu'il avait reconnu tenir des sires de Glâne à une époque malheureusement indéterminée, aux alentours de 1400 sans doute. Il est regrettable que cette reconnaissance ne nous soit pas parvenue, car elle avait peut-être précisé si ces biens lui étaient parvenus par hérédité ou par achat.

C'est sans doute au cours de la dernière décennie du XIVe siècle que Jaquet Frossard a épousé Nicole Tissot, dont les deux fils devaient être nés au moment de son legs en 1401. Il ne semble pas avoir eu la possibilité de tester autrement que verbalement, puisque son fils

Guillaume fait mention d'une dernière volonté de son vivant en 1438. Guillaume devait être l'aîné, puisqu'il paraît seul dans cet acte pour la totalité de la rente (No 2). Nous pouvons cependant supposer que son frère vivait en indivision avec lui, car en 1455 Jean (à Brenles) et son neveu Pierre (à Sarzens) reconnaissent devoir payer chacun la moitié des rentes dues au curé de Curtilles en raison des legs de leurs prédécesseurs (Nos 6 et 7 - cf. No 18) et certains biens sont toujours indivis en 1456 (No 10). La branche de Sarzens, issue de Guillaume, décédé en 1446 (No 4) et poursuivie par son fils Pierre, qui épousa Claudie Roget de Lucens (No 19), semble s'être éteinte au siècle suivant, sans avoir connu d'éclat particulier.



Tentons maintenant de cerner le retour à Brenles. D'après le rôle d'imposition de 1432 (Revue historique vaudoise 25, 1917, p. 41), M. Dessemontet avait établi l'absence des Frossard dans ce village à ce moment, et nous avons vu qu'en 1438 la famille paraît être encore indivise à Sarzens. La seigneurie de Brenles était alors partagée entre le chantre de la cathédrale de Lausanne (qui conservera sa part jusqu'en 1536) et les familles de Prez et de Glâne (c'est au moins sur la part de cette dernière que Jaquet avait des biens), et c'est sur la part du chantre que Jean va acquérir des biens, pour lesquels il va prêter reconnaissance le 30 avril 1442. Il y est mentionné comme résidant maintenant à Brenles, ce qui signifie que son installation est récente. C'est vraisemblablement avec sa part du partage de l'indivision qu'il a pu acheter le domaine de l'hoirie Nicod Burdet, comprenant notamment une maison avec trois cours et un curtil, des champs, des prés et une forêt, qu'il a rapidement complété avec d'autres acquisitions et échanges (No 3). Il est à remarquer qu'il ne semble pas avoir hérité la moindre part des biens de son père à Brenles.

C'est donc entre 1438 et 1442 que Jean Frossard s'est établi à Brenles. Il devait avoir alors une quarantaine d'années. Il va poser les premiers fondements de la réussite familiale à laquelle son petit-fils Humbert va donner une expansion remarquable, en acquérant des revenus de la famille Blanc en 1451 (No 5), divers biens dépendant des familles de Glâne (Nos 8, 13 et 14) et de Prez (No 12), et c'est lui qui commence en 1463, avec son fils François, l'acquisition des biens seigneuriaux de la famille de Prez (Nos 15 et 17).

En 1463, son fils Pierre fonctionne comme métral de Brenles (No 16), autrement dit comme officier chargé de la perception des revenus seigneuriaux et de l'exercice de la basse justice. Un autre fils, dom Guy, embrassera la carrière ecclésiastique et deviendra chapelain à Moudon (Nos 24 et 25). Tous deux resteront sans descendance et leurs biens passeront à leur frère François ou au fils de celui-ci. Mais si François n'a laissé qu'une trace discrète, il en va tout autrement de son fils Humbert, auquel la famille doit principalement son ascension sociale, selon la juste expression de M. Dessemontet.

3. Humbert Frossard et la bourgeoisie de Moudon

Nous ne pouvons ici faire mieux que de citer M. Dessemontet : Dès 1482 et jusqu'à sa mort (il testera le 26 juin 1520 après une longue carrière), Humbert Frossard va acquérir avec persévérance une série de droits seigneuriaux que les familles de Glâne et de Prez possédaient depuis fort longtemps à Brenles et dans les environs. Puis il étendra

encore ses biens par l'acquisition de la mestralie de Bussy (près de Moudon), de la famille des nobles de Daillens. Il vint alors résider à Moudon, capitale du Pays de Vaud sous le régime savoyard, ville dont il obtint la bourgeoisie pour lui et ses descendants mâles le 10 mai 1498. Jusqu'à sa mort, il poursuivra sa politique d'agrandissement de ses terres et de ses droits seigneuriaux. Relevons simplement l'acquisition faite le 26 mai 1513 de la seigneurie du Saugy, petit village non loin de Brenles, fief qui restera dans la famille jusqu'à la Révolution et dont les Frossard porteront le nom sous la forme de Frossard de Saugy, puis de Saugy tout court.

Quelques années avant sa mort, Humbert Frossard fit établir un recueil dans lequel furent transcrits tous les documents essentiels concernant ses terres, après les avoir fait examiner et reconnaître par la cour du bailli de Vaud, le 7 mai 1515. Ce recueil, conservé aux Archives cantonales vaudoises sous la cote Fn 205, est très important pour l'histoire des origines de la famille Frossard. Ajoutons à ce propos qu'il avait peu auparavant constitué un cartulaire dans lequel avaient été transcrits les titres essentiels relatifs notamment à la seigneurie de Brenles de 1495 à 1513 et qui est conservé au même endroit sous la cote Fn 202.

Bien que qualifiés parfois de "nobles", les descendants de Humbert Frossard ne paraissent pas avoir quémandé de lettres de noblesse au XVIe siècle, comme le firent plusieurs autres familles bourgeoises après l'acquisition de fiefs nobles. En tout cas, nous n'en avons pas retrouvé de traces. Seigneurs du Saugy et coseigneurs de Brenles, les Frossard pouvaient d'ailleurs l'être en droit, sans être reconnus nobles, car, le 17 septembre 1439, le duc Amédée de Savoie avait accordé aux bourgeois de Moudon le privilège de pouvoir acquérir et tenir des fiefs nobles, au même titre que les anciennes familles nobles, moyennant le laud (= droit de mutation) d'un septième de la valeur d'achat (cf. ACV, Bb 30/5, p. 303 : "Item quod burgenses feudum nobile seu aliud prout nobiles et ad talia capaces acquirere, tenere et intrare possint, laudo septimi soluto si debeatur).

Par des achats successifs, Humbert Frossard avait finalement acquis en 1498 l'ensemble du fief de Prez sur Brenles, tel qu'il avait été reconnu ès mains du commissaire Jean Balay en 1403 (No 46; cf. Nos 48 et 54), achevant sur ce point en 35 ans l'œuvre entamée par son grand-père dès 1463. Devenu coseigneur pour la moitié du lieu, il put dès lors réclamer sa part des amendes (No 58). Mais l'acquisition de la coseigneurie de Brenles n'alla pas sans créer quelques difficultés, car il se trouvait également sujet de son coseigneur! En effet, de part les acquisitions faites par son grand-père, il se trouvait dépendre pour une part importante de ses biens du chantre de la cathédrale de Lausanne... S'il semble avoir reconnu ceux-ci sans problème le 24 septembre 1498 en

faveur du chanoine François de Colombier, comprenant deux maisons dont une nouvellement construite (No 56), il en alla tout autrement en 1512 quand l'official de Lausanne dut le contraindre à le faire en faveur du chanoine François de la Faverge (No 87)! On comprend la réticence d'un seigneur devant se soumettre à son voisin!

Ajoutons que c'est comme coseigneur de Brenles qu'Humbert Frossard avait fondé la chapelle du lieu le 16 novembre 1500, en faisant obligation au curé de Morlens d'y remplir les fonctions ecclésiastiques : jusqu'en 1536, le village dépendait en effet de sa paroisse; c'est le passage à la Réforme qui l'attribua à celle de Moudon. Cette fondation fut ratifiée le 25 mars 1503 par Baptiste de Aycardis, vicaire général de l'évêque de Lausanne (No 85).

Parmi les multiples acquisitions faites par Humbert Frossard, relevons celle, surprenante, d'une enclume faite pour 60 sols le 26 août 1500 du forgeron Jean Petitpain, qui se séparait ainsi de son outil de travail (No 81)!

C'est probablement à la suite de ses acquisitions faites des nobles de Daillens que Humbert Frossard vint s'installer à Moudon. C'est en tout cas de ces biens que venaient les trois maisons en partie réduites à curtil tenues de lui le 4 octobre 1500 par Perronnette ou Pernette, fille de feu Pierre Frossard, bourgeois de Moudon, veuve de Guillaume Visin et femme de Richard Ecoffey (No 82). Cette dame, tout comme son père, était inconnue de M. Dessemontet, mais elle ne peut qu'être la petite-fille d'Humbert Frossard, même si le lien de parenté n'est pas mentionné dans l'acte, à en croire la mention de la bourgeoisie. En effet, l'admission à la bourgeoisie de Moudon avait été faite pour Humbert et ses descendants mâles, et aucun autre Frossard n'est connu comme bourgeois de Moudon. Par conséquent, Pierre doit être un fils d'Humbert, décédé entre le 10 mai 1498 et le 5 octobre 1500, et c'est en raison de son décès prématuré qu'il n'apparaît pas dans sa succession (No 89). Il reste toutefois une difficulté à cette identification : l'âge de cette dame. Si l'on admet un mariage précoce, comme cela arrivait à l'époque, elle pourrait être née au plus tard vers 1480, ce qui entraînerait la naissance de son père vers 1460 au plus tard : ainsi Pierre serait nettement plus âgé que ses frères et sœur... Si cette identification devait se révéler incorrecte, il faudrait alors se rabattre sur les autres Pierre connus dans la région de Moudon, soit le métral de Brenles et son cousin de Sarzens, le premier étant le meilleur candidat - mais, à notre connaissance, ni l'un ni l'autre n'ont été bourgeois de Moudon... Le doute subsiste donc.

S'il a testé le 26 juin 1520, Humbert apparaît cependant encore dans un acte du 7 février 1521, dans lesquels ses deux fils se portent garants (No

90) : c'est la dernière mention connue de cette personnalité, et sans doute est-il mort peu après. De ses deux fils, le notaire Michel, qui fut secrétaire du bailliage de Vaud, n'eut que des filles parvenues à l'âge adulte. C'est ainsi que la totalité des Frossard de Brenles et de Moudon, comprenant leurs branches disséminées en divers lieux, descend du dernier fils, Rodolphe.

4. La famille Frossard et la seigneurie de Saugy

Le Saulgy (anciennement Le Saugy) est une petite commune du district de la Glâne dans le canton de Fribourg. Au moyen âge, il dépendait de la seigneurie de Mézières dans la châtellenie de Romont, qui appartenait depuis le XIVe siècle à la famille de Bonvillars. L'un de ses membres, Pierre de Bonvillars, docteur ès lois, devint président du Conseil ducal de Chambéry, et c'est pour le récompenser de ses services que le duc Philippe de Savoie lui accorda le 26 mai 1497 le droit du dernier supplice dans sa seigneurie de Mézières. Au XVIe siècle, celle-ci était chargée de dettes au point qu'elle dut être vendue aux enchères le 30 janvier 1547. Ce contexte explique sans doute la vente du Saugy en le détachant de la seigneurie qui avait déjà été morcelée.

C'est donc le 26 mai 1513 qu'Humbert Frossard acheta aux frères Louis et Janus de Bonvillars, seigneurs de Mézières, tous leurs droits seigneuriaux sur la petite communauté du Saugy à l'exception précisément du dernier supplice, pour le prix de 544 florins (No 88). Celle-ci était minuscule, puisqu'elle ne comprenait que la commune aujourd'hui appelée Le Saulgy, alors peuplée de quatre familles, celles de Pierre et Henri Pages et de Pierre et Jean Cons, et ne rapportait guère annuellement que 7 florins 1 sol 10 deniers... Mais enfin Humbert Frossard possédait une seigneurie entièrement à lui et ses descendants la conservèrent jusqu'à la Révolution, bien qu'elle ait passé sous la suzeraineté de Fribourg lors de la conquête de 1536, suivant en cela la destinée de la paroisse de Siviriez dont elle dépendait.

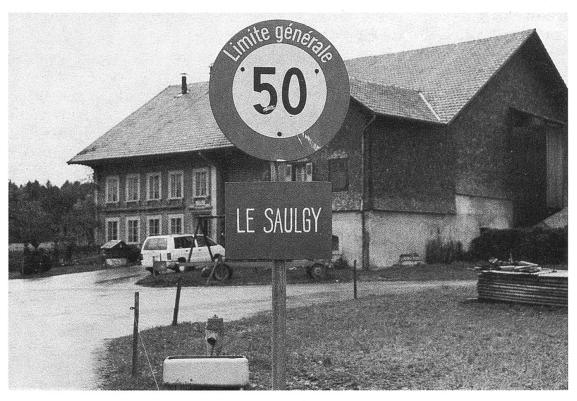
La coutume, sous l'Ancien Régime, voulait que le propriétaire d'un fief accole le nom de celui-ci à son patronyme ou en porte directement le nom. C'est ce qui arriva naturellement pour la branche des Frossard qui hérita de la seigneurie du Saugy et qu'elle en vint ainsi à s'appeler Frossard de Saugy, voire de Saugy.

La Révolution de 1798 entraîna la suppression des droits féodaux et la transformation des anciens fiefs en simples domaines. Après l'Acte de Médiation de 1803, en fonction de diverses tractations menées par les parties concernées, leurs propriétaires furent indemnisés, au moins en

partie. Le dernier seigneur de Saugy fut Daniel-Louis Frossard, décédé en 1808, et qui joua un rôle en vue dans l'Assemblée provisoire de la République lémanique, puis fut sénateur sous la République helvétique. A sa mort, ses héritiers abandonnèrent à la commune les droits dont ils étaient encore propriétaires; en échange, celle-ci reconnut aux descendants de Denis-Guérard Frossard (soit le père de Daniel-Louis) le droit de continuer à porter à perpétuité le nom de leur village, soit de s'appeler Frossard de Saugy ou de Saugy.

Sources:

- · Joseph Schneuwly: "Les seigneurs de Mézières", dans *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* 5, 1893, 325-336.
- · [Georges] Favey : "Saugy", dans Eugène Mottaz : Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, t. 2, Lausanne 1921 (rééd. Genève 1982), p. 639-640.
- · Bernard de Vevey, *Châteaux et maisons fortes du canton de Fribourg*, Fribourg 1978 (*Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* 24), p. 239-242.



Entrée du village, en venant depuis Siviriez

Photo G. Marion

5. Les armoiries Frossard

La famille Frossard offre une tradition héraldique riche et variée, dont l'héraldiste Galbreath a fourni un excellent état de la question; nous n'avons pu revoir toutes les sources citées par lui. Pour des raisons techniques, il ne nous a pas été possible d'accompagner ce texte d'illustrations, ce que nous regrettons. Pour la plupart, les différentes variantes ont été dessinées par Charles-Philippe Dumont (ACV, P SVG, H 26, p. 111-112).

D'après Charles-Louis Frossard, nous l'avons vu plus haut, les armoiries de la famille Frossard lui auraient été concédées par le comte Pierre de Savoie entre 1263 et 1268... mais nous n'en avons bien entendu aucune attestation! Cette affirmation relève de la légende. Dans les faits, les plus anciennes armoiries connues sont celles de Jaques Frossard, datées du 2 février 1591 et figurant dans le *liber amicorum* de Claude de Villarzel (1590-1605), déposé au Musée du Vieux-Vevey. Elles se blasonnent d'azur à la marque d'argent formée d'une croix sommée d'un chiffre quatre et finissant en pointe en chevron. Le cimier est constitué par un vol, l'aile dextre d'argent, celle de senestre d'azur à la marque d'argent (cf. couverture du présent ouvrage).

Au siècle suivant, Jacques Frossard, conseiller de Moudon, portait des armes qui en dérivaient, à en juger d'après celles peintes sur l'acte de vente de Cornier à la ville de Moudon en 1661 : d'azur au cœur d'argent sommé d'une croix finissant en un chiffre quatre recroisetté du même. Le même écu est repris par le généalogiste Samuel Olivier dans sa généalogie Frossard de 1730 (ACV, P SVG, G 2/1, p. 382; cf. ibidem, H 5 : 1664). Et pourtant, le même Jacques Frossard avait auparavant scellé un acte déposé aux archives de Moudon, daté du 15 octobre 1648, portant un écu au lion tenant une croisette et accompagné en pointe et à dextre d'une étoile, dont les émaux nous sont inconnus, avec un lion issant comme cimier.

Ces différents blasons furent délaissés au XVIIe siècle et remplacés par un nouveau : de sinople à deux filets d'argent en croix, cantonnés de quatre molettes d'or, dont des variantes sont connues. Ainsi, l'armorial de Clavel de Ropraz de 1698 (à la Bibliothèque cantonale vaudoise) indique un champ d'azur et des étoiles à six rais au lieu de molettes, alors qu'un cachet de 1769 porte des molettes à cinq rais, avec deux lions comme supports, et qu'un cachet du début du XIXe siècle montre une aigle issante et couronnée en cimier.

Le peu de largeur donné à la croix formée de deux filets a provoqué la naissance d'une nouvelle variante consistant en un écartelé à quatre molettes, qui connut à son tour diverses variantes. Dans sa généalogie Frossard de 1730, Samuel Olivier signale un champ d'or, incomplet quant aux émaux, avec une molette en cimier (ACV, P SVG, G 2/1, p. 381; cf. *ibidem*, H 5 : molettes d'argent! - ce qui en fait des armes à enquerre), alors que les émaux manquent dans sa généalogie de Saussure de 1729 (ACV, P SVG, G 2/1, p. 116). Un cachet du XIXe siècle porte un écartelé de gueules et de sinople (les couleurs de Moudon), les molettes de l'un à l'autre, avec une molette en cimier. Quant à la coupe de famille donnée par Emmanuel, pasteur à Niort (Deux-Sèvres), à son neveu Charles-Louis-François, elle présente un écartelé d'or et de gueules, les molettes de l'un à l'autre : ce sont celles qu'il supposait provenir de Pierre de Savoie...

Quand la famille fut inscrite sur les rôles de la noblesse bavaroise le 18 août 1867, les armoiries qui furent admises se rapprochaient des armes ayant conduit à l'écartelé : de sinople à deux filets d'or mis en croix, cantonnés de quatre étoiles à six rais du même. Une étoile d'or dans un vol du même, les plumes extérieures de sinople, en constituait le cimier (Armorial général de Rietstap).

Quant à Jean-Philippe de Loys, seigneur de Villardin, il attribuait dans son armorial du milieu du XVIIe siècle des armoiries très différentes aux Frossard de Moudon : d'or au trèfle tigé de sinople, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or, l'écu portant en cimier "un cygne d'argent avec une étoile d'or sur l'estomac" (ACV, P Loys 4590 ?); nous ignorons malheureusement les sources dont il disposait. Les mêmes armes sont reprises par l'armorial Pache de 1654 (ACV, P SVG, H 4 et H 3, p. 11 et 45, toutes avec un trèfle à queue tortillée) et un dessin de Samuel Olivier vers 1730, mais avec les étoiles du chef d'argent : il s'agit manifestement d'une confusion des métaux qu'Olivier a pu reprendre d'un armorial manuscrit de Clavel de Ropraz (vers 1700 ?), mais où le trèfle a aussi la queue tortillée (ACV, PP 464, p. 111; cf. ACV, P SVG, G 9/3 : variante).

Toujours d'après Galbreath, la branche d'Aigle paraît avoir porté ses propres armes, de gueules à la bande d'azur chargée de trois croissants versés d'argent, et accompagnée en chef de trois étoiles à six rais, deux et une, d'or, et en pointe d'un monde du même. Il s'appuie sur un fer à gaufres de Nicolas Gerbex de Cully et de sa femme Anne-Antoine Frossard, daté de 1664 et déposé au musée d'Yverdon, ainsi que sur les notes de Clavel de Ropraz vers 1705 qui précise un globe d'or ayant la croix d'argent en ne mentionnant pas que les croissants sont versés (ACV, P SVG, G 9/3; cf. ACV, PP 464, p. 6). Le cachet du brigadier Frossard à Aigle vers 1750 présente en pointe le monde soutenu d'un

monde à trois coupeaux, l'écu étant surmonté d'un homme issant tenant un monde comme cimier.

Suivant une indication fournie par Henri Deonna, E.-L. Dumont indique que la famille porte en France d'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre molettes du même, avec de nombreuses variantes. L'Armorial général de Rietstap remplace les molettes par des étoiles pour les Frossard de Saugy du Pays de Vaud.

Dumont signale enfin que le frère du dernier seigneur de Saugy, Louis-Benjamin Frossard, colonel et chambellan du duc de Saxe-Gotha, élu en 1788 colonel de la République de Genève et admis en cette qualité à la bourgeoisie avec rang et honneur de conseiller d'Etat, portait une dernière variante, d'azur au cerf passant d'or, précisant, selon Naville-Rilliet, que "ce sont précisément les armes de la très noble maison de Frossard en Franche-Comté à laquelle ils prétendent tenir, mais qui ne les reconnoit nullement". Elles sont attribuées à la famille Froissard par Jean-Jacques Lartigues et Jean-Marie Thiébaud, Répertoire héraldique de Franche-Comté, Le Havre [1987], p. 12 (cf. ACV, P SVG, H 26, p. 112).

Sources:

- · Charles-Philippe Dumont, Armorial général de la Suisse romande, manuscrit, ACV, P SVG, H 26, p. 111-112
- Johannes Baptista Rietstap: Armorial général, t. 1, Gouda 1884, p. 721.
- · Donald Lindsay Galbreath, *Armorial vaudois*, t. 1, Baugy-sur-Clarens 1934, p. 259-260 + pl. XXVII.
- · Eugène-Louis Dumont, *Armorial genevois*, dessins d'André Le Comte, Genève 1961, p. 193 +pl.

6. La dispersion des Frossard

D'après les recherches d'Olivier Dessemontet, que nous n'avons pas tenté de compléter sur ce point, la branche de Sarzens, mentionnée dès 1401, semble s'être éteinte peu après 1523. Il n'est pas exclu que des investigations complémentaires permettent de préciser cet aspect.

La famille, à ce stade de nos connaissances, est donc issue de Brenles, que Jaquet Frossard quitta vers la fin du XIVe siècle pour s'établir à Sarzens, et où son fils Jean revint s'installer entre 1438 et 1442. Les branches de Brenles et de Moudon qui en sont issues ont essaimé par la suite. Nous ignorons, pour n'avoir pas effectué la recherche, si les

familles mentionnées dans le répertoire Chastellain comme bourgeoises de La Tour-de-Peilz dès 1595 et de Vevey dès 1615 et aujourd'hui éteintes, s'y rattachent ou ont une autre souche; par contre, une autre famille, qui est dite de Bussy dès 1625 dans les registres paroissiaux, doit vraisemblablement en sortir, alors que d'autres branches en proviennent indubitablement avec les bourgeoisies suivantes :

- · Aigle, avec admission en 1689, éteinte
- · Nyon, avec admission en 1754

En Suisse, une branche Frossard de Saugy fut reçue citoyenne de Genève avec les deux frères Louis Benjamin (cf. ci-dessus), et Daniel-Louis (1752-1808): habitant Genève dès 1790, il fut admis à la citoyenneté en 1794; dernier seigneur de Saugy, il fut conseiller de cour et lieutenant-colonel en Russie, membre de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud en 1798 et sénateur helvétique de 1798 à 1801.

Les trois fils de ce dernier connurent une singulière trajectoire : l'aîné, Alexandre (1791-1880), fut officier de la garde en Bavière et inscrit avec sa famille sur le livre de la noblesse bavaroise; le second, Jules (1795-1869), fut officier dans les armées napoléoniennes 1813-1814 puis russes après 1815, préfet de Nyon 1832-1834, conseiller d'Etat de 1835 à 1845 et enfin manufacturier (dans la métallurgie) à Lyon; et le troisième, Louis (1796-1853), colonel et juge, fut très éphémèrement président du Grand Conseil vaudois du 26 novembre 1844 au 14 février 1845, évincé du pouvoir comme son frère Jules par la révolution radicale.

Hors des frontières helvétiques, on peut signaler les émigrations, notamment comme pasteurs et officiers, en France depuis Moudon et Nyon dès le XVIIIe siècle, ainsi qu'en Autriche depuis Nyon, avec admission dans la noblesse de l'empire autrichien au siècle dernier.

7. Bibliographie

A. Sources

Les principales sources utilisées sont les suivantes :

Aux Archives cantonales vaudoises:

- · C XX 191 : Parchemins de la commune de Brenles
- · C XX 207 : Parchemins de la commune de Moudon
- C XX 215 : Parchemins de la commune de Sarzens
- · Série Fn : Terriers du bailliage de Moudon

Aux archives communales de Moudon:

· Série M : Parchemins (d'après les analyses d'Alfred Millioud)

B. Travaux et publications

Travaux aux Archives cantonales vaudoises:

- Henri Chastellain, Répertoire des noms de famille extrait des registres d'état civil du canton de Vaud, t. 2 : D-F, registre dactylographié, 1927, p. 243.
- P Dessemontet 3/14: La famille Frossard de Brenles et Moudon, dans Olivier Dessemontet, 15 études généalogiques, Lausanne 1968-1970, un classeur

Publications:

- · Charles-Louis Frossard : Le livre généalogique de la famille Frossard. Paris 1876-1878.
- · Albert de Montet, Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois, t. 1, Lausanne 1877, p. 324-327.
- · Répertoire des familles vaudoises qualifiées de l'an 1000 à l'an 1800, Lausanne 1883, p. 97.
- · Frossard de Saugy, dans Almanach généalogique suisse 4, 1913, p. 215-220.
- · Henri Delédevant et Marc Henrioud, Le Livre d'or des familles vaudoises. Lausanne 1923 (rééd. Genève 1979), p. 204.
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, t. 3, Neuchâtel 1926, p. 281-282.
- · Gérard Frossard : Essai de généalogie de la famille Frossard. Amiens [1985], un classeur.
- · Répertoire des noms de famille suisses, t. 1, Zurich 1989 (3e éd.), p. 602.
- Jean-Michel Pictet: Familles de Saugy, de Rotenhan et de Langallerie. Aperçus historiques et généalogies. Descendances d'Edouard de Saugy - de Rotenhan, de Julius I, baron de Rotenhan de - Langallerie et d'Henri-François, marquis de Langallerie. S.l. 1995.

Annexe 1

Sources du XVe siècle

Abréviations: ACV Archives cantonales vaudoises

AEF Archives de l'Etat de Fribourg

Nota bene. Les actes sont résumés en analyse française. Ils sont cités dans l'ordre chronologique. Les dates en ancien style (l'année commençant à l'Annonciation, soit le 25 mars) ont été rétablies en style moderne (l'année commençant au ler janvier). Dans chaque acte, la première mention des membres de la famille Frossard apparaît en italiques. Les numéros d'ordre, donnés entre parenthèses après les noms, renvoient au tableau généalogique établi par Olivier Dessemontet. Nous n'avons rencontré aucune attestation explicite du XIVe siècle. Les analyses Dessemontet figurent dans son travail généalogique. Quant aux analyses Millioud, ce sont celles de l'inventaire des archives de Moudon.

1.- 1401, décembre 24

Nycola, fille de Jaquetus Textoris (= Tissot [soit Tisserand]) de Sarzens et de feue Mermeta, femme de Jaquetus Frossar (1) demeurant à Sarzens, donne et lègue, avec l'accord de son mari, à dom Petrus de Yverduno, curé de l'église paroissiale Saint-Pierre de Curtilles, une rente annuelle de 12 deniers lausannois pour le salut de l'âme de ses parents, payable le jour du décès de son père, assignée sur l'ensemble de ses biens et rachetable par elle ou ses héritiers pour 20 sols lausannois destinés à l'acquisition d'une nouvelle rente. Son mari Jaquetus Frossar approuve et autorise cette donation. Notaire : dom Johannes Rojolat, de Lucens, prêtre et juré de la cour de Lausanne. (ACV, C XX 215/6)

Résumé en latin dans ACV, Fn 2, fo. 101 (qui écrit Jaquetus *Foussar*) et dans ACV, Fn 19, non folioté (en marge : les Frossar de Sarzens).

2.- 1438, décembre 3

Vuilliermus (3), fils de feu Jaquetus Frossar (1), de Sarzens, reconnaît devoir à dom Jacobus Foliex, curé de Curtilles, une rente annuelle de 12 deniers assignée sur l'ensemble de ses biens et payable à la Saint André (30 novembre). Cette rente avait été léguée de son vivant par son père Jaquetus Frossar pour la célébration de son anniversaire aux alentours de la Saint Antoine (17 janvier); elle peut être rachetée pour 20 sols

lausannois à placer dans l'acquisition d'une nouvelle rente. Notaire : Aymonetus Rojolat, de Lucens, clerc du bailliage de Vaud. (ACV, C XX 215/7)

Résumé en latin dans ACV, Fn 2, fo 102r-v et dans ACV, Fn 19 (en marge : P. Frossar junior).

3.- 1442, avril 30

Reconnaissance passée en faveur de vénérable dom Anthonius de Prez, chantre et chanoine de la cathédrale de Lausanne, pour les biens du chantre à Brenles, par *Johannes Frossar* (2), fils de feu *Jaquetus Frossar* (1), de Sarzens, résidant maintenant à Brenles, lequel reconnaît tenir par acquisition des hoirs de Nicodus Burdet: une maison sise au village de Brenles avec trois cours de maison et un curtil, une bonne pose de terre En laz Chentry, une demi-pose de terre En Maulpeys, trois poses de terre En Campo dou Fermoz, une pose et demie de terre In Campo de Aultierdoz, une pose de terre En Brueres, un quart de morcel de terre soit planche indivis avec Anthonia et Vuilliermus Burdet Supra laz Ruvinaz, une bonne pose tant de terre que de pré Eys Chentres, le sixième de trois poses de forêt In la Cornaz, la moitié de deux sétorées de pré En Clavaleres, deux parts de deux sétorées de pré En Ceriez, le quart d'une demi-sétorée de pré En Melleir, une oche à Brenles derrière la maison des hoirs de Johannes Burdet, deux poses de terre En Champ Volant qui furent du tènement d'Aymonetus Cornutaz alias Villar; ainsi que par acquisition faite sous grâce de rachat de Beatrisia Barataz, qui fut du tènement de Mermetus dit Villarsel : trois poses de terre In Campis Retro Villam; par prononciation faite avec Nicodus Bayet : une pièce de terre En Lespinaz pour une pièce de terre En Maulperey; par prononciation faite avec Nicodus Bayet : un morcel de pré En Campo Charpit pour un morcel de pré Ou Mullin; le tout sous la cense annuelle d'un bichet et la moitié d'un demi-quarteron de froment, un bichet et la moitié d'un demi-quarteron d'avoine, 15 deniers une obole avec la moitié d'une obole et d'une poise (ou pite) en raison du domaine direct, payable à la Saint-Martin (11 novembre), le chantre ayant sur ces biens sis au territoire de Brenles les droits de juridiction à l'exception du dernier supplice. Johannes Frossar doit en outre au chantre la cense complémentaire d'un bichet de froment et un chapon parce que Vuilliermus Burdet avait reconnu tenir certains biens sur le partage fait entre son frère et lui selon lettre reçue par Johannes Jolivet de Moudon. Notaire: Johannes de Passibus, clerc de Lausanne. (ACV, C XX 191/2, p. 1-3)

4.- 1446, novembre 23

Clause du testament de *Vuilliermus* (3), fils de feu *Jaquetus Frossar* (1), de Sarzens, qui institue héritier son fils *Petrus* (7) et lègue entre autres à la cure de Curtilles une rente de 6 deniers lausannois payable à la Saint André (30 novembre), assignée sur tous ses biens et rachetable pour 10 sols lausannois. Notaire : Aymonetus Rojolat.

Résumé en latin dans ACV, Fn 2, fos. 102v-103 et dans ACV, FN 19, non folioté (en marge : vacat).

5.- 1451, février 22

Johannes Frossard (3), de Brenles, acquiert de la famille Blanc, de Brenles, un revenu annuel de 9 coupes de froment, pour 37 livres lausannoises. (ACV, Fn 205, fo. 95v - analyse Dessemontet)

6.- 1455, octobre 18

Johannes Frossar (2), fils de feu Jaquetus Frossar (1), de Sarzens, demeurant à Brenles, reconnaît devoir à dom Jacobus Folliex, curé de Curtilles, une rente annuelle de 12 deniers lausannois pour la moitié des legs de ses prédécesseurs à cette église, payable à la Saint André (30 novembre) sous l'obligation de tous ses biens et rachetable pour 20 sols. Notaire : Aymonetus Rojolat. (ACV, Fn 50/2, fo. 36)

7.- 1455, octobre 18

Petrus Frossar (7), fils de feu Vuilliermus (3), fils de feu Jaquetus Frossar (1), de Sarzens, confesse devoir à dom Jacobus Folliex, curé de Curtilles, pour la moitié des legs des prédécesseurs dudit Jaquetus Frossar (sic), incluant la moitié du legs de 12 deniers de Nycola, femme dudit Jaquetus Frossar, et de celui de 12 deniers de Jaquetus Frossar, ainsi que le legs de 6 deniers de son père Vuilliermus, rachetables respectivement pour 20 sols et 10 sols. Notaire : Aymonetus Rojolat. (ACV, Fn 50/2, fo. 36v)

8.- 1456, juin 10

Johannes Frossard (2), de Brenles, fils de feu Jaquetus Frossard (1), de Sarzens, reconnaît tenir des frères Humbertus et Johannes de Glane des biens sis à Brenles reconnus précédemment par Jaquetus Bayet, par

acquis fait par lui, ainsi que d'autres biens reconnus précédemment par Rodulphus Burdet, par acquis fait par lui. (ACV, Fn 201, fo. 72v-73 - analyse Dessemontet)

9.- 1456, juin 10

Henricus Vulliod, fils de feu Huguetus Vulliod, de Pont-en-Vaud (= Pont, paroisse de Saint-Martin et district de la Veveyse, Fribourg) et de Beatrix sa femme, de Brenles, reconnaît tenir des frères Humbertus et Johannes de Glane divers biens à Brenles, parmi lesquels des biens anciennement reconnus par *Jaquetus Frossard* (1) et ultérieurement par Johannes Burdet (ACV, Fn 201, fo. 78v; cf. ACV, Fn 232, fo. 19v)

10.- 1456, juin 10 et 20

Johannes Frossard (2) et Petrus (7) fils de feu Vuilliermus Frossard (3) reconnaissent tenir des nobles Humbertus et Johannes de Glane, frères, des biens sis à Sarzens, provenant des biens reconnus auparavant par Jaquetus Frossard (1), père de Johannes et grand-père paternel de Petrus. (ACV, Fn 201, fo. 73v-74 - analyse Dessemontet)

11.- 1456, juin 25

Le prénommé *Petrus Frossard* (7), fils de feu *Vuilliermus Frossard* (3), reconnaît tenir des nobles Humbertus et Johannes de Glane, frères, des biens sis à Brenles, provenant des biens autrefois reconnus par feu *Jaquetus Frossard* (1) et consistant en prés. (ACV, Fn 201, fo. 74)

12.- 1457, février 5

Reconnaissance de *Johannes Frossard* (2), de Brenles, en faveur des nobles Petrus et Aymo de Prez, pour une part, et des enfants de feu noble Guido de Prez, d'autre part, pour une forêt à Brenles, Eys Byolez, sous la cense annuelle de 2 sols lausannois. (AEF, Rue No 143 - analyse Dessemontet)

13.- 1459, février 26

Les frères Humbertus et Johannes de Glane accensent à *Petrus Frossard* (4), de Brenles, fils de *Johannes Frossard* (2), de Brenles, des terres sises à Brenles, dont l'une touche la terre de *Petrus Frossard* (7), fils de

feu *Vuilliermus Frossard* (3). (ACV, Fn 205, fos. 110v et 127 - analyse Dessemontet)

14.- 1460, novembre 25

Johannes Frossard (2), de Brenles, fils de feu Jaquetus Frossard (1) du même lieu, reconnaît tenir des frères Humbertus et Johannes de Glane, de l'accensement nouvellement fait à Petrus Frossard (4) une série de biens sis à Brenles, sur lesquels lesdits frères ont toute seigneurie, excepté le dernier supplice. Le susnommé Petrus Frossard (4), fils dudit confessant Johannes Frossard (2) donne son approbation à la présente reconnaissance. (ACV, Fn 201, fo. 69-70v - analyse Dessemontet)

NB. Jaquet Frossard était donc bien de Brenles avant de s'installer à Sarzens; cf. Nos 9 et 11.

15.- 1463, juillet 13

Johannes Frossard (2) et son fils Franciscus (5) acquièrent de Johanneta, veuve de noble Guido de Prez, et de leur fils Johannes une série de censes à Brenles, pour 30 livres. (ACV, Fn 205, fo. 72 - analyse Dessemontet)

16.- 1463, octobre 21

Petrus Frossard (4 plutôt que 7), mestral de Brenles, fait une déclaration relative à une reconnaissance passée par les Blanc de Brenles en faveur de noble Petrus de Prez, fils de feu Nycodus de Prez. (AEF, Rue No 82 - analyse Dessemontet)

17.- 1469, décembre 7

Procès intenté par *Johannes Frossard* (2), de Brenles, demandeur, contre les Blanc, auxquels il demande de cuire leur pain à son four, qu'il tient des nobles de Prez. Un arbitrage du 4 janvier suivant autorise les Blanc à cuire leur pain à leur propre four, moyennant une redevance annuelle de 2 sols qu'ils payeront à Johannes Frossard. (ACV, Fn 205, fo. 51v - analyse Dessemontet)

18.- 1472, juin 23

Petrus Frossar (7), fils de feu Vuilliermus Frossar (3), fils de feu Jaquetus Frossar (1), de Sarzens, reconnaît devoir à dom Benedictus

Joly, chapelain de Lausanne et curé de Curtilles, pour la moitié des aumônes léguées à cette église par les prédécesseurs dudit Jaquetus Frossar (sic), incluant la moitié du legs de sa femme Nycola et du sien, ainsi que celui de Vuilliermus Frossar, le tout assigné sur ses biens, payable à la Saint André (30 novembre) et rachetable. Notaire : P. Burichet. (ACV, Fn 30, fos. 86-88)

19.- 1472, juin 23

Glaudia, fille de Johannes Roget de Lucens, femme de Petrus (7), fils de feu Vuilliermus Frossar (3), de Sarzens, héritière de feue Anthonia fille de feu Johannes Roget alias Rossier et veuve de Perrodus Gaspit de Sarzens, confesse, avec l'accord de son mari, devoir à dom Benedictus Joly, curé de Curtilles, diverses rentes, notamment 15 deniers 1 obole lausannoises pour la moitié de 2 sols 3 deniers légués par Johannes Roget, père d'Anthonia, et par Vuilliermus Roget, frère dudit Johannes. Notaire : P. Burichet. (ACV, Fn 30, fos. 89-90v)

20.- 1478, septembre 20

Pierre, fils de feu Girard Du Bos (Dubois), de Mézières, vend à *François Frossard* (5), de Brenles, une cense de 7 sols au prix de 7 livres qui lui ont été délivrées par Antoine Bridel, clerc, de Moudon, [gendre de François Frossard]. Notaire : Jean Saloz. (ACMoudon, M 1803 - analyse Millioud)

21.- 1481, septembre 11

François Frossard (5), de Brenles, reconnaît devoir à noble Petrus de Prez une redevance annuelle de 6 deniers pour avoir obtenu la permission de construire un nouveau four à Brenles. (AEF, Rue No 142 - analyse Dessemontet)

22.- 1482, juin 24

Jacobus de Glane vend à *Humbertus Frossard* (8), de Brenles, un terrain (chesal) à Brenles, jouxte le terrain de l'acquéreur, pour 36 sols lausannois. (ACV, Fn 205, fo. 1 - analyse Dessemontet; cf. ACV, Fn 68, fo. 537y)

23.- 1483, avril 12

Jacobus de Glane et son frère Georgius de Glane vendent à *Humbertus Frossard* (8), de Brenles, fils de *Franciscus Frossard* (5) dudit lieu, une série de biens à Brenles (soit un tènement), avec une cense de 3 coupes de froment due par lesdits Frossard, père et fils, sur leur tènement, pour 50 florins. (ACV, Fn 205, fo. 113v - analyse Dessemontet).

24.- 1483, août 8

Humbertus Frossard (8) acquiert de Jacobus de Glane, pour 62 livres, une série de biens à Brenles, avec tous droits seigneuriaux. Ces biens procèdent du fief de Henri de Glane (Balay). L'hommage reste dû pour les Glane. Parmi ces biens, 2 sols 6 deniers dus par dom *Guido Frossard* (6) sur certains biens. En 1533, le commissaire précisera que ces biens de dom Guido Frossard proviennent de ceux de *Johannes* (2) fils de *Jaquetus Frossard* (1) de Sarzens. Il y a donc une possibilité de filiation directe en Johannes (2) et dom Guido (6). (ACV, Fn 205, fo. 53; cf. Fn 68, fos. 526 ss. - analyse Dessemontet)

25.- 1483, septembre 18

Dom *Guy Frossard* (6), chapelain de Moudon, possède un jardin en la Villeneuve de Moudon. (ACMoudon, M 1855 - analyse Millioud)

26.- 1484, novembre 5

Les habitants de Brenles vendent à *Humbertus Frossard* (8) leur droit de pâture sur un pré de l'acheteur, pour 5 sols. L'évêque Benoît de Montferrand, dont ce pré relève, laude cet achat le 11 mars 1488. (ACV, Fn 205, fo. 115 - analyse Dessemontet)

27.- 1485, décembre 4

Glaudia [Frossard] (9), veuve de provide Anthonius Brideri (= Bridel), clerc et bourgeois de Moudon, avec Johannes Nycati et sa femme Hauda, fille desdits Anthonius et Glaudia, vendent à *Humbertus Frossard* (8), de Brenles, une grange soit chesal avec curtil derrière et courtine devant, sise en la charrière Saint-Etienne à Moudon, à côté de la Broye, pour 30 livres. (ACV, Fn 205, fo. 159 - analyse Dessemontet)

28.- 1489, août 25

Jaques et Pierre Vuallacrest (= Vallacrest), fils de feu Jaques et Catherine sa femme, cèdent, moyennant satisfaction, à *Humbert Frossard* (8), de Brenles, le droit de rachat de leur moulin de Moudon qu'ils avaient vendu de concert avec leurs parents le 28 août 1481 à Antoine Bridel, clerc, de Moudon, [beau-frère d'Humbert Frossard], au prix de 120 livres lausannoises et en imposant à l'acquéreur le service d'une cense directe de 2 muids de froment. Notaire : Jaques de Bulle. (ACMoudon, M 1891 - analyse Millioud)

29.- 1490, avril 20

Ludovicus et Glaudius de Prez, frères, donzels et fils de feu noble Guilliermus de Prez, d'Aigle, vendent pour eux et leur frère Petrus à honnête *Humbertus Frossard* (8), fils de feu *Franciscus Frossard* (5), de Brenles, des censes dues par la famille Blanc, avec tous droits seigneuriaux excepté le dernier supplice, pour 15 livres. (ACV, Fn 205, fo. 55 - analyse Dessemontet; cf. ACV, Fn 68, fo. 514)

30.- 1490, avril 20

Ludovicus et Glaudius de Prez vendent à *Humbertus* (8) fils de feu *Franciscus Frossard* (5) de Brenles des censes dues par la famille Oguey avec tous droits seigneuriaux, sauf le dernier supplice, pour 17 livres 4 sols. (ACV, Fn 205, fo. 59 - analyse Dessemontet; cf. ACV, Fn 68, fo. 514)

30.- 1490, mai 15

Ludovicus et Glaudius de Prez, donzels, frères, fils de feu noble Guilliermus de Prez, fils lui-même de feu noble Ludovicus de Prez, vendent à *Humbertus* (8) fils de feu *Franciscus Frossard* (5) de Brenles la lettre de rachat accordée à leur grand-père (5 juillet 1440) sur certains biens aliénés à Brenles, pour 36 florins. (ACV, Fn 205, fo. 15v - analyse Dessemontet; cf. ACV, Af 14, fos. 29v-31 et 31-32v)

31.- 1490, juin 23

Ludovicus de Martherenges, fils de feu Johannes de Martherenges, bourgeois et boucher de Moudon, vend à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles la part de la dîme de Chavannes-sur-Moudon acquise par feu

son père de Ludovicus de Prez le 5 juillet 1440. Prix : 24 ducats d'or. (ACV, Fn 205, fo. 11v - analyse Dessemontet)

32.- 1490, août 4

Guilliermus Ensis (= Espaz), donzel de Moudon, vend à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles un clos au fenage de Mont, pour 40 livres. (ACV, Fn 205, fos. 119v-121 - analyse Dessemontet)

33.- 1490, octobre 15

Nycodus de Prez, donzel, fils de feu Petrus de Prez de Rue, vend à provide *Humbertus Frossard* (8), fils de feu *Franciscus Frossard* (5) de Brenles, le quart de toutes ses censes et revenus indivis avec son oncle Aymon de Prez et son frère Petrus de Prez, avec tous droits seigneuriaux, plus sa part (la moitié du tiers) du four inférieur de Brenles, indivis avec les Blanc. Prix : 56 florins. (ACV, Fn 205, fo. 62v - analyse Dessemontet; cf. ACV, Fn 68, fos. 518-519)

34.- 1490, novembre 4

Johannes Blanc, de Brenles, vend des terres à *Humbertus Frossard* (8), pour 18 livres. (ACV, Fn 205, fo. 144v - analyse Dessemontet)

35.- 1490, décembre 24

Petrus de Bionnens, donzel de Lutry, résidant à Rue, vend à *Humbertus Frossard* (8), fils de feu *Franciscus Frossard* (5) de Brenles, un revenu annuel de 9 sols 4 deniers 1 obole, reconnu jadis en faveur de feu sa femme Perronnette de Prez par feu *Johannes Frossard* (2) de Brenles, grand-père paternel dudit Humbertus. Prix : 9 livres. (ACV, Fn 205, fo. 133 - analyse Dessemontet)

36.- 1491, avril 12

Agnes, veuve de Petrus Bayet, charpentier résidant à Avenches, héritière universelle de son mari, vend à *Humbertus Frossard* (8), fils de feu *Franciscus Frossard* (5) de Brenles, paroisse de Morlens, tous les biens de feu son mari à Brenles, pour 15 florins. (ACV, Fn 205, fo. 3 - analyse Dessemontet)

37.- 1491, mai 15

Ludovicus et Glaudius de Prez vendent pour eux et leur frère Petrus à *Humbertus Frossard* (8) une lettre de rachat de la dîme de Chavannes-sur-Moudon engagée jadis aux Delacour. (ACV, Fn 205, fo. 18v - analyse Dessemontet)

38.- 1493, janvier 20

Ludovicus et Petrus de Prez vendent à *Humbertus Frossard* (8), fils de feu *Franciscus Frossard* (5) de Brenles, des censes à Brenles. Prix : 4 livres. (ACV, Fn 205, fo. 134v - analyse Dessemontet)

39.- 1493, février 19

Jaquetus Bugnyon, de Chexbres, vend à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles une vigne à Saint-Saphorin, pour 21 florins. (ACV, Fn 205, fo. 154 - analyse Dessemontet)

40.- 1495, février 10

Petrus de Daillens, fils de feu Jacobus de Daillens, vend à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles, des censes, revenus et dîmes, à Chesalles-sur-Moudon et environs. Item la mestralie de Bussy. En général : tous ses biens sis dans les châtellenies de Rue et de Lucens. Prix : 324 livres. (ACV, Fn 205, fo. 68 - analyse Dessemontet)

41.- 1496, janvier 3

Lettre de mariage (analyse du contrat) de *Michel Frossard* (12) avec Marie, fille de feu Nycod Moyennoz (= Moine, Monachi). Le frère de Marie, Pierre Moyennoz, lui constitue pour dot toute sa part (= de Marie) à l'héritage. Michel Frossard promet un augment de dot de 200 florins. (ACV, Fn 207, fo. 3 - analyse Dessemontet)

NB: Nycod Moyennoz avait testé le 9 novembre 1482 en instituant héritiers son fils Pierre, sa fille Marie et son second fils Jaques, chacun en égale portion (ACV, Fn 207, fo. 122v). Le 25 août 1493, Pierre Moyennoz, fils de feu Nycod, et son frère Jaques avaient constitué à "Marie filliez dudict feuz Nycod Moyenne" 400 florins pour son droit à l'héritage (ACV, Fn 207, fo. 72v). [Analyses Dessemontet]

42.- 1496, mars 19

Bartholomeus de Prez, seigneur de Corcelles-le-Jorat, fils de feu Johannes de Prez de Lutry, notifie que Johanneta, veuve de feu Guido de Prez, et feu leur fils Johannes, son père, avaient vendu à *Johannes Frossard* (2) et à son fils *Franciscus Frossard* (5), en date du 13 juillet 1463 [No 15], une série de censes à Brenles, sous droit de rachat et avec promesse de garantie. Provide *Humbertus Frossard* (8) de Brenles, héritier universel des prédits Johannes et Franciscus Frossard, réclamait à Bartholomeus de Prez, en vertu de sa garantie, le remboursement des censes arriérées. Après des chicanes, Bartholomeus de Prez vend à Humbertus Frossard tous ses droits seigneuriaux, y compris son droit de rachat, sauf le dernier supplice, sur les revenus en question. Prix : 45 livres pour les arriérés, plus 15 florins. (ACV, Fn 205, fo. 76 - analyse Dessemontet; copies en ACV, Af 14, fos 2-4, et Fn 202, fos. 2-5v)

43.- 1496, décembre 24

Michel Frossard (12) instrumente son premier acte connu. (ACV, Dl 43/1, fo. 2 - analyse Dessemontet)

44.- 1496-1531

7 registres du notaire Michel Frossard de Moudon. (ACV, Dl 43; cf. ACV, Fn 207 : inventaire des archives du notaire Frossard 1541-1550)

45.- 1497, janvier 20

Humbert Frossard (8) acquiert le quart du fief noble procédé de feu Petrus de Prez et possédé par le vendeur, noble Petrus de Prez, fils de feu Petrus de Prez, pour 40 florins. (ACV, Fn 68, fo. 518 ss. - analyse Dessemontet)

46.- 1497, juin 7

Humbert Frossard (8) acquiert de noble Aymon de Prez la moitié du fief noble procédé de feu Petrus de Prez, pour 85 florins. (ACV, Fn 68, fo. 518 ss. - analyse Dessemontet; copies en ACV, Af 14, fos. 4v-9v, et Fn 202, fos. 6-11)

NB. Voir les pièces Nos 33 et 45. Ainsi tout le fief reconnu en mains Balay par Aymon de Prez le 2 août 1403 a passé entre les mains d'Humbertus Frossard (cf. ACV, Fn 205, fo. 81 - analyse Dessemontet)

47.- 1497, décembre 17

A la 11e heure avant midi est née *Anna* (17), fille de *Michael Frossard* (12) et de Maria fille de feu provide Nycodus Monachi l'aîné, notaire, bourgeois de Moudon; avec parrains indiqués, parmi lesquels Anna, fille de feu noble Jacobus de Glana, qui paraît bien avoir donné le prénom à la petite Anna Frossard. (ACV, Dl 43/1, fo. 4v - analyse Dessemontet)

48.- 1498, mai 6

Nycodus de Prez vend définitivement à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles tous ses droits à la seigneurie de Brenles, sauf le dernier supplice, pour 60 sols. (ACV, Fn 205, fo. 79v; cf. fo. 62v : 15 octobre 1490 - analyse Dessemontet; cf. ACV, Af 14, fos. 33-34v)

49.- 1498, mai 10

Johannes d'Estavayer, seigneur de Bussy, bailli de Vaud, notifie qu'*Humbertus Frossard* (8) de Brenles, maintenant résidant à Moudon, a été reçu à la bourgeoisie de Moudon, avec ses fils mâles procréés et à procréer. Réception faite par ledit bailli, avec Johannes Crespy, clerc et syndic de Moudon, avec l'accord des conseillers de Moudon. (ACV, Fn 205, fo. 5v, cité aussi dans Fn 207, fo. 10 - analyse Dessemontet)

50.- 1498, mai 28

Pierre Philippon, de Saint-Saphorin-sur-Vevey, demeurant à Moudon, ayant institué héritiers son fils Jean et l'enfant dont sa femme *Claudie* (9), fille de feu *François Frossard* (5), est enceinte, les substituant l'un à l'autre en cas de décès sans héritiers et à eux sa fille Amédée, et laissant 200 florins audit enfant posthume pour sa dot, si c'est une fille, lègue une somme de 20 sols lausannois pour acquérir une cense de 12 deniers à l'hôpital de la Vierge-Marie de Moudon. (ACMoudon, M 1979 - analyse Millioud)

51.- 1498, mai 28

Autre clausule de testamentaire de Pierre Philippon, lequel, avec les mêmes dispositions concernant ses héritiers, lègue à l'église Saint-Jean de Jérusalem de Moudon une somme de 10 sols pour acquérir une cense de 6 deniers lausannois. (ACMoudon, M 1980 - analyse Millioud)

52.- 1498, mai 28

Autre clausule testamentaire de Pierre Philippon, époux de *Glaudia* (9), fille de feu *Franciscus Frossard* (5), en faveur de l'église Saint-Etienne de Moudon. (ACV, C XX 207/284 - analyse Dessemontet)

53.- 1498, mai 28

Autre clausule testamentaire de Pierre Philippon, époux de *Glaudia* (9), fille de feu *Franciscus Frossard* (5), en faveur de la chapelle Saint-Bernard de Moudon. (ACV, C XX 207/285)

54.- 1498, mai 31

Noble Janna, veuve de feu noble Petrus de Prez, de Rue, ratifie la vente faite par leur fils noble Petrus de Prez, de Bulle, à *Humbertus Frossard* (8) le 20 janvier 1497. (ACV, Af 14, fos. 40-41; copie en ACV, Fn 202, fos. 11v-12, datée du 10 mai **1498**)

55.- 1498, juin 18

Humbertus (8), fils de feu Franciscus Frossard (5) de Brenles, prête reconnaissance en faveur de Franciscus de Collomberio, chanoine et chantre de la cathédrale de Lausanne, pour ses biens sis à Brenles et dépendant de l'office du chantre, reconnus auparavant par Nycodus Burdet et Johannes Burdet et acquis par ses prédécesseurs et lui, dont sa maison qui était une oche avec jardin et curtil, jouxtant son autre maison, ainsi que de biens autrefois reconnus par Roletus Marpaul, Johannes et Jaquetus Bayet, Johannes et Johannetus Blan et Nycodus de Villarsel de Brenles alias Cornites [soit Cornutus ou Cornut]. (ACV, Fn 203, 33 p. non foliotées)

56.- 1498, septembre 24

Reconnaissance pour deux mas de pâturage à Brenles sous la cense annuelle de 4 sols passée par la communauté de Brenles en faveur d'*Humbertus Frossard* (8) en raison de l'achat des droits que ce dernier avait fait de noble Petrus de Daillens. (ACV, Fn 202, fo. 13)

57.- 1498, octobre 13

Noble Jacobus Vallacrest, donzel de Moudon, fils de feu noble Jacobus Vallacrest, vend à provide *Humbertus Frossard* (8) pour 30 sols lausannois la lettre de rachat de la vente faite par son père le 14 juillet 1469 à Petrus Sarnien, forgeron et bourgeois de Moudon, d'une rente de 3 sols assignée au territoire de Moudon. Notaire : Rodulphus Joliveti. (ACV, Fn 202, fos. 14-16)

58.- 1498, octobre 15

Provide *Humbertus Frossard* (8), coseigneur de Brenles pour la moitié du lieu, réclame la perception d'une amende de 60 sols due par Anthonius de Sarsens, de Sarzens, pour avoir frappé sur la charrière publique de Brenles Anthonius Blan dudit lieu. (ACV, Fn 202, fo. 17)

59.- 1498, novembre 1

Le donzel Jacobus Vallacrest, de Moudon, vend à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles, bourgeois de Moudon, une cense à Neyruz, avec droit de directe seigneurie, pour 48 sols. (ACV, Fn 205, fo. 135v - analyse Dessemontet; copie en ACV, Fn 68, fos. 538-539 et Fn 202, fos. 16-17)

60.- 1499, mars 3 (1500 ?)

Lettre de dure (serment) par laquelle *Michel Frossard* (12) est créé notaire apostolique. (ACV, Fn 207, fo. 110v - analyse Dessemontet)

61.- 1499, mars 4

Nycodus Vuicherens, bourgeois de Moudon, reconnaît tenir d'Humbertus Frossard (8), par suite de son achat fait à noble Petrus de

Daillens, un curtil hors de la porte de Mauborget à Moudon sous la cense annuelle de 6 deniers. (ACV, Fn 202, fo. 18)

62.- 1499, mars 19

Nycodus Vuicherens, bourgeois de Moudon, reconnaît tenir d'*Humbertus Frossard* (8) une grange avec étable à Moudon sous la cense de 6 deniers. (ACV, Fn 202, fo. 18v)

63.- 1499, mai 16

Dom H. de Saulens, chapelain, procureur du clergé de Moudon, achète à Nicod Baddo (= Badoux), de Prévondavaux, une cense de 10 sols pour le prix de 10 livres, dont *Humbert Frossard* (8), de Brenles, paie 8 sols pour noble Louis de Daillens (acte P. de Sarandens du 23 mars 1421/1422), 6 deniers du legs de Jeanne, veuve de noble Louis de Daillens (legs du 4 septembre 1429 signé P. Foudaz), et 6 deniers du legs d'Agnès, fille de feu Jaques de Glâne, donzel de Moudon, et de noble Catherine d'Avenches, fille de feu P. d'Avenches, femme d'Henri de Daillens, donzel, coseigneur de la Molière (du 2 août 1427, signé Fr. Champagniod de Moudon). Ledit Nicolet fournit comme garant Aymonet fils de feu P. Baddo, de Cremin. (ACMoudon, M 1987 - analyse Millioud; copie en ACV, Fn 202, fos. 19-21))

64.- 1499, mai 27

Aymo Lizo de Neyruz reconnaît tenir d'*Humbertus Frossard* (8), par suite de son achat fait de noble Jacobus Vallacrest, donzel de Moudon, un clos de pré sis à Neyruz sous la cense annuelle de 2 deniers. (ACV, Fn 202, fo. 19)

65.- 1499, septembre 6

A la 12e heure soit à midi est née *Janna* (18), fille de *Michael Frossard* (12) et de son épouse Maria. Le prénom est donné par le parrain, noble Johannes d'Estavayer, coseigneur de Mézières et seigneur de Bussy. La marraine est noble Katherina, fille de noble Guilliermus Musard. Il est très probable que le second prénom de Catherine a prévalu et qu'il faut identifier cette enfant avec *Catherine Frossard* (18), fille de Michel, qui épousera peu après le 18 octobre 1518 le notaire Rodolphe de Mont (ACV, Dl 43/1, fo. 12; cf. Maxime Reymond, *Cerjat*, p. 80 - analyse Dessemontet)

66.- 1499, novembre 1

Petrus Gasconel de Morlens reconnaît tenir d'*Humbertus Frossard* (8) un mas de forêt aux territoires de Morlens et de Brenles sous la cense annuelle de 5 sols et d'un chapon. (ACV, Fn 202, fo. 21)

67.- 1499, décembre 11

Provide Stephanus Cornaz alias Chere, bourgeois de Moudon, reconnaît tenir d'*Humbertus Frossard* (8) une pose de terre à Moudon sous la cense annuelle de 3 sols. (ACV, Fn 202, fos. 21v-22)

68.- 1499, décembre 16

Jacobus Michiel alias Forney de Prévondavaux reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8)une rente annuelle de 2 sols 6 deniers. (ACV, Fn 202, fo. 22)

69.- 1499, décembre 23

Colletus Baddo (= Badoux) de Cremin reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 3 deniers pour des biens sis à Cremin. (ACV, Fn 202, fo. 23)

70.- 1500, janvier 3

Jacobus Bindey de Lucens reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 3 muids de froment et de 2 sols pour des biens sis à Lucens. (ACV, Fn 202, fos. 23v-24)

71.- 1500, janvier 3

Margareta, femme de Laurencius Voillioz, habitant de Lucens, comme tutrice de Glaudius Poblan, son fils et celui de son premier mari feu Petrus Poblan, reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 3 quarterons de froment pour des biens sis à Lucens. (ACV, Fn 202, fo. 24)

72.- 1500, janvier 3

Anna, fille de feu Franciscus Berthod de Curtilles, femme d'Anthonius Emonard, reconnaît tenir d'*Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 10 deniers pour des biens sis à Curtilles. (ACV, Fn 202, fos. 24v-25)

73.- 1500, avril 16

Petrus Raspit de Chavannes-sur-Moudon reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 8 deniers une obole, un quarteron de froment, un bichet d'avoine et un demi-chapon pour des biens sis à Chavannes. (ACV, Fn 202, fo. 25v)

74.- 1500, mai 8

Johannes Guillion de Neyruz reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle d'un chapon pour des biens sis à Neyruz. (ACV, Fn 202, fo. 26)

75.- 1500, mai 14

Ysabella, fille de feu Petrus Perrier alias Menier de Neyruz, femme de Johannes Guillion, reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 3 sols et un chapon pour des biens sis à Neyruz. (ACV, Fn 202, fo. 26v)

76.- 1500, mai 18

Jacobus Desarsens de Sarzens reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 4 deniers une obole pour des biens sis à Sarzens. (ACV, Fn 202, fo. 27)

77.- 1500, mai 30

Provide Rodulphus Joliveti, clerc et bourgeois de Moudon, reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 6 deniers pour un curtil sis à Moudon acquis de Nycodus Vuicherens. (ACV, Fn 202, fo. 27v)

78.- 1500, juin 1

Jacobus Poblan, fils de feu Johannes Poblan de Lucens, reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle d'un bichet de froment pour des biens sis à Lucens. (ACV, Fn 202, fo. 28)

79.- 1500, juin 1

Franciscus Content de Montet reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8), pour son achat fait de noble Petrus de Daillens, une cense annuelle de 15 sols et un chapon pour des biens sis à Morlens. (ACV, Fn 202, fos. 28v-29)

80.- 1500, juin 1

Rodulphus Raboz de Curtilles reconnaît devoir à *Humbertus Frossard* (8) une cense annuelle de 6 deniers pour des biens sis à Curtilles. (ACV, Fn 202, fo. 29)

81.- 1500, août 26

Johannes Petipan, forgeron de Moudon, vend à provide *Humbertus Frossard* (8) une enclume de fer sur laquelle il fait son travail pour le prix de 60 sols, sous droit de rachat. (ACV, Fn 202, fo. 30)

82.- 1500, octobre 4

Perroneta (20 bis), fille de feu provide Petrus Frossard (12 bis), bourgeois de Moudon, femme de provide Richardus Escoffey, bourgeois de Romont, tant à son propre nom qu'à celui d'Anthonius et Jacobus, ses fils eus de Guilliermus Visin, reconnaît tenir de provide Humbertus Frossard (8), bourgeois de Moudon, en raison de l'achat fait par lui de noble Petrus de Daillens, une maison avec place derrière sise en la Bâtie de Moudon sous la cense annuelle de 5 deniers; pour l'achat fait par lui des nobles Guionetus et Ludovicus de Daillens, donzels, une maison réduite à curtil avec une petite place derrière sise en la Bâtie de Moudon sous la cense annuelle de 2 sols 1 denier; et pour le même achat, le tiers d'une maison réduite à curtil, indivise avec provide Guilliermus Ensis (=Espaz), donzel de Moudon, sise devant l'église Saint-Bernard en la Bâtie de Moudon, à côté des latrines de la maison de la dite Perroneta, sous la cense annuelle de 12 deniers. A la dernière

cense, Humbertus Frossard retranche 4 deniers et Perroneta n'en doit donc plus que 8. (ACV, Fn 202, fo. 30v-32).

NB. Tant Perronnette Frossard que son père Pierre n'ont pas été repérés par Olivier Dessemontet. Comme Pierre Frossard était bourgeois de Moudon, s'il appartient à la même famille, il ne peut qu'être un fils d'Humbert et être décédé entre 1498 et 1500; par conséquent, la petite-fille prêterait reconnaissance à son grand-père sans que le lien de parenté soit mentionné dans l'acte... A noter qu'Antoine Visin deviendra bourgeois de Moudon le 21 février 1516 et conseiller de Moudon le 24 mars 1532 (Charles Gilliard, *Moudon sous le régime savoyard*, MDR 2/14, 1929, p. 576 n. 5 et p. 582 n. 5).

83.- 1500, octobre 28

Nycodus Cons, de Vuarmarens, résidant maintenant à Rue, vend pour 4 livres à provide *Humbertus Frossard* (8), bourgeois de Moudon, la lettre de rachat de la vente faite le 24 septembre 1438 par son grand-père paternel Mermetus Cons de Vuarmarens à Nycodus Caschat de Mont d'un clos sis à Mont au prix de 13 livres. La vente ayant été faite en l'absence de notaire, Jacobus Monachi constate la validité de l'acte. (ACV, Fn 202, fos. 32v-33v)

84.- 1500, novembre 15

Aymo Clert alias Gavilliet, habitant de Mont, vend à *Humbertus Frossard* (8) le clos de Mont soumis au droit de rachat et qui avait passé en divers mains depuis 1438, au prix de 13 livres. (ACV, Fn 202, fos. 34-35v)

85.- 1500, novembre 16

Humbertus Frossard (8) de Brenles, bourgeois de Moudon, fonde la chapelle de Brenles et la dote, avec obligation du curé de Morlens (dont dépendait Brenles) de venir là faire sa fonction. Cette fondation est approuvée le 25 mars 1503 par le vicaire général d'Aymon de Montfalcon, Baptiste de Aycardis. (ACV, Fn 205, fo. 138v ss. - analyse Dessemontet)

Cette liste se termine par quelques documents du début du XVIe siècle:

86.- 1502, juin 26

Petrus de Prez, de Bulle, vend à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles, bourgeois de Moudon, la huitième part d'une série de revenus seigneuriaux à Morlens, indivis avec son oncle Aymo de Prez et son frère Nycodus de Prez. Prix : 14 livres. (ACV, Fn 205, fo. 101v - analyse Dessemontet; copie en ACV, Af 14, fos. 9v-13v)

87.- 1512, mars 10

Sentence de l'official de Lausanne contraignant *Humbert Frossard* (8) de Brenles à reconnaître tenir de François de la Faverge, chanoine et chantre de Lausanne, une maison à Brenles et différentes possessions énumérées au dit lieu. (ACV, C V a 2427)

NB. Cette reconnaissance se trouve en ACV, Fn 203, supplément, fos. 1-19. Elle est datée du 16 décembre 1513...

88.- 1513, mai 26

Ludovicus et Janus de Bonvillars, seigneurs de Mézières près Romont, fils de feu Petrus de Bonvillars, vendent à *Humbertus Frossard* (8) de Brenles leurs droits seigneuriaux sur les hommes du Saugy, dont les noms sont énumérés. Les censes rapportent annuellement 7 florins et 22 deniers. Sont aussi vendus : la dîme du Saugy, le "dominium" soit domaine ou seigneurie, la chaponnerie, l'avoinerie; mais sous réserve du dernier supplice que les susdits frères retiennent perpétuellement pour eux. Prix total pour cette seigneurie du Saugy : 544 florins. Laudé le 17 août 1514. (ACV, Fn 205, fos. 40-48v - analyse Dessemontet; copie en ACV, Fn 202, fos. 122 ss.)



Photos G. Marion

89.- 1520, juin 26

Testament d'*Humbertus Frossard* (8), dans lequel il institue héritiers *Michel* (12) et *Rodolphe Frossard* (14), ses fils, chacun pour la moitié de ses biens. (ACV, Fn 207, fo. 122 - analyse Dessemontet)

90.- 1520/1521 n. st., février 7

Humbertus Frossard de Brenles (8), bourgeois de Moudon, débiteur principal, Mycael Frossard (12), clerc et bourgeois de Moudon, et son frère Rodulphus Frossard (14), fils dudit Humbertus Frossard, ses garants, vendent à discret Petrus Guex, bourgeois et cordonnier de Moudon, recteur de l'hôpital des pauvres de la Vierge Marie de Moudon, représenté par le notaire soussigné, une rente annuelle de 15 florins d'or de petit poids de Savoie et de 3 sols lausannois au prix de 305 florins d'or de Savoie, chacun valant 12 sols lausannois, à cause du rachat fait par noble Johannes de Blonay, seigneur dudit lieu. Cette rente, assignée sur l'universalité de leurs biens, est payable à la Saint Martin (11 novembre). Notaire : Rodulphus Bondeti. (ACV, Fn 312, fos. 104-108)



Ferme du Saulgy, avec un imposant lion sculpté au-dessus de la porte. Les derniers propriétaires ignorent sa signification, tout comme la famille Conus, qui a possédé cette demeure durant de nombreuses générations.

Annexe 2

Tableaux généalogiques

Les deux tableaux généalogiques qui suivent ont été établis sur la base de ceux réalisés par Olivier Dessemontet, complétés par nos recherches. La réalisation informatique sur programme *Heredis* est l'œuvre de Pierre-Yves Pièce, que nous tenons à remercier pour son efficace collaboration.

Malheureusement, le programme *Heredis* n'est pas adapté aux données médiévales, puisqu'il s'ordonne automatiquement en fonction des naissances, lesquelles font généralement défaut à l'époque... et il a fallu transformer les dates d'attestation de vie données par M. Dessemontet ou nos recherches par des dates de naissance et de décès précédées des mentions "avant" ou "après". Par ailleurs, des difficultés de coordination ont provoqué de petites erreurs qu'une question de délai n'a pas permis de rectifier : c'est ainsi par exemple que les dates de décès de Nicole Tissot (No 1) et des maris de Claudie Frossard (No 9) ont été transformées en dates de mariage !

De plus, les contraintes informatiques ont réduit les indications devant figurer dans les cadres:

Jaquet Frossard (No 1), de Sarzens, est venu de Brenles; Jaquette (No 13) a épousé Loys Savateroz alias de Martherenges; Rodolphe (No 14) est coseigneur de Brenles...

Néanmoins, ces tableaux restituent le cadre général de la famille en inversant les branches de Sarzens et de Brenles, mais à une exception près : Pierre (No 12 bis), s'il est bien le fils d'Humbert (No 8), devrait alors être l'aîné et non le cadet...

Signalons qu'il existe un fichier informatisé GED COM contenant l'arbre généalogique des Frossard 1400-1500 disponible au siège du Cercle.



